

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2024
COMMUNE DE SAINT-SAUFLIEU**

Le douze janvier deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-SAUFLIEU, régulièrement convoqué le cinq janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Magali CONTANT, Maire.

Etaients présents : Mmes et Ms CONTANT Magali ; FERRARO Flore ; GUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; CAULLERY-MORET Jane-Hélène ; LEGEARD Bruno ; VILLIERS Jérôme ; VASSEUR Maryline ; FRANÇOIS Romain ; PICARD Pascale ; JORON Véronique ; LONGUÈPÈE Laurent, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Ms FOLLET Francis, NAMONT Flavien.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Procès-verbal du 21 décembre 2023
- Création d'un poste d'animation à 35 heures et suppression du poste à 24 heures : accord de principe
- Prime pouvoir d'achat
- Demande de prêt RN 1001
- ALSH 2024 : Devis UFCV
- Charte de l'élu
- Vœux du Maire
- Questions diverses

1) NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame CONTANT, Maire, invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix) Monsieur Romain FRANÇOIS secrétaire de séance.

2) PROCÈS-VERBAL DU 21 DECEMBRE 2023

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire, par mail, du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023. Madame CONTANT, Maire, invite l'assemblée à l'adopter.

Au point 4, le mot « cas » sera rajouté entre qu'en et absence ».

Au point 6 : tous les 36-42 mois sera remplacé par entre le 36^{ème} et 42^{ème} mois.

Dans les questions diverses «MAURET» sera remplacé par « MORET»

Enfin, la phrase de Jérôme VILLIERS sur l'association trente millions d'amis sera supprimée à sa demande.

Aucune autre remarque n'étant formulée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte-rendu par 12 voix.

3) CREATION D'UN POSTE D'ANIMATION A 35 HEURES ET SUPPRESSION DU POSTE A 24 HEURES : ACCORD DE PRINCIPE

Afin de poursuivre la démarche de refonte du service animation sans impacter le budget mais pour gagner en qualité, madame le maire propose à l'assemblée de créer un poste d'animation à 35 heures et de supprimer le poste actuel à 24 heures. Pour rappel, ce poste était occupé par un agent ayant sollicité une mise à disposition d'un an qui s'achèvera à la fin du mois de février et ne sera pas renouvelé, l'agent souhaitant quitter définitivement ce poste. Le fait d'avoir du personnel diplômé permettra d'obtenir des subventions de la CAF et de gérer seul l'ALSH pour éviter les frais de gestions et coordination. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

4) PRIME POUVOIR D'ACHAT

Madame le Maire expose que le conseil municipal a la possibilité de décider le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels. Un décret du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Madame le Maire propose de verser cette prime à hauteur de 80 % des montants maximums fixés.

Après débat, le conseil municipal propose de verser cette prime au taux de 100 %. Cette décision sera proposée au Comité social territorial.

5) DEMANDE DE PRET D 1001

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de la dernière conférence des Maires, le président d'Amiens Métropole a annoncé qu'un projet d'assainissement collectif serait à l'étude sur la commune en 2027. Madame le Maire rappelle qu'il y a déjà eu des études de faisabilité à Saint-Sauflieu qui ont mis en avant des difficultés techniques liées au dénivelé du village avec un besoin de pompes de relevage ce qui rendrait le coût très élevé. Cette annonce hasardeuse techniquement, financièrement donne encore un coût d'arrêt aux travaux. De plus, 2027 sera un nouveau mandat, avec de nouveaux protagonistes avec le risque d'un nouveau report du projet.

Pour rappel, les travaux sur la route Nationale sont attendus depuis 20 ans et en projet depuis 2009. Le conseil municipal doit se prononcer définitivement sur le maintien ou non du projet d'aménagement de cette voie dont le début des travaux est annoncé pour le printemps.

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite que les travaux débutent.

Madame le Maire présente le devis et rappelle que le fonds de concours dû par la commune s'élèvera à 500 000 € ce qui représente 30 % du montant hors taxe.

Elle informe l'assemblée de la nécessité de contracter un prêt car l'autofinancement ne pourra suffir.

Elle propose d'entreprendre les démarches auprès de la caisse des dépôts, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne mais de solliciter aussi un courtier si cette démarche est autorisée pour les collectivités locales.

6) ALSH 2024 : DEVIS UFCV

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le 9 janvier avec les représentants SISCO Grattepanche-Rumigny-Hébécourt afin de faire un point et d'organiser les ALSH 2024.

La convention prévoit l'organisation de quatre Accueils de loisirs :

Vacances d'Hiver du 26 février au 01 mars

Vacances de printemps du 22 au 26 avril

Vacances d'été du 08 juillet au 02 Août

Vacances Ados du 15 au 19 juillet 2024

La contribution de la commune et du SISCO est estimée à 21 815 euros pour les trois accueils et à 3 716.98 euros pour le centre ados.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention.

7) CHARTRE DE L'ELU

Madame le Maire rappelle la charte de l'élu local est invite les membres présents à l'approuver par l'apposition de leur signature.

8) VŒUX DU MAIRE

Pour rappel les vœux auront lieu le vendredi 19 janvier à partir de 19 heures. L'invitation a été lancée sur « panneau Pocket ». Après un petit temps d'accueil, il y aura le discours de madame le Maire ainsi qu'un film retraçant les moments clés de 2023. Puis la parole sera donnée aux officiels présents.

Au cours de cette cérémonie il sera procédé à l'accueil des nouveaux habitants. Pour mettre en valeur les associations et leurs actions une table et une grille seront à disposition pour leur permettre de présenter leurs activités, faire un appel à bénévoles, et disposer des affiches.

En parallèle il y aura une exposition de peintures et deux musiciens proposeront une ambiance musicale. Pour le vin d'honneur, les restes du repas des aînés seront utilisés et seront associés à un crémant.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Le club de football va renaître. Les futurs dirigeants envisagent de redémarrer avec une équipe de jeune et de vétérans. Les repreneurs devraient intervenir lors de la cérémonie des vœux pour expliquer leurs intentions.
- Francis FOLLET devrait démissionner la semaine prochaine pour raisons professionnelles.
- Suite au problème de voisinage qu'ils rencontrent, une entrevue a été organisée en mairie avec messieurs DUFOUR et CAVE en présence de la gendarmerie.
- Le locataire du 26, de la route Nationale rejette des eaux vannes et usées sur la voie publique. Une visite des lieux aura lieu et une procédure sera engagée à l'encontre

du propriétaire de l'immeuble conjointement par les services de l'eau et de l'assainissement et les services juridiques d'Amiens Métropole.

- Le locataire du logement communal reste redevable d'une somme de 8 032 euros au titre des loyers de retard. Une saisie sur salaire est en cours. Il s'est engagé à régler en plus des 500 euros de loyer mensuel la somme de 150 euros. Madame JORON, s'engage à l'aider.
- Une dame atteinte de la maladie d'Alzheimer errait dans le village. La gendarmerie a contacté la mairie et un placement en accord avec le fils a été mis en place.
- Une réunion du conseil d'administration du CCAS se tiendra le 29 janvier à 19h30.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 mars.

Madame FERRARO

- Le bulletin sera à distribuer au maximum avant dimanche soir.
- La deuxième balade nocturne qui s'est terminée à la salle polyvalente a rassemblé une quarantaine de personnes.

Monsieur PARMENTIER

- La prochaine réunion de la commission voirie aura lieu le 1er février à 19 heures.
- Une soixantaine de personnes ont participé à l'enquête sur le mode de compost actuel. Actuellement Amiens Métropole subventionne l'achat d'un composteur à hauteur de 30 euros. Il est peut-être judicieux de réfléchir à la mise en place de composteurs collectifs.
- Il faudrait transmettre les photos des agents recenseurs à la population par mail et « panneau pocket ».
- Monsieur LASLO Amiens métropole a été sollicité au sujet des débordements de la mare. A ce jour il n'a pas apporté de réponse.
- Amiens Métropole va essoucher les arbres au niveau des transformateurs rue des Seux le 15 janvier.
- Le devis pour la réfection du chemin d'Hébécourt n'est toujours pas parvenu.
- Un rendez-vous avec le maître d'œuvre va avoir lieu pour effectuer le chiffrage des travaux qui seraient pris en charge par le Syndicat de voirie.
Un massif de fleurs sera réalisé dans le cadre des jeux olympiques. Pour rappel le tennis de table est le thème retenu.

Madame GUENARD

- Elle est en pleine supervision des nouveaux agents (ATSEM et animateur Sportif).
- Il faudra de l'aide pour nettoyer la salle après les vœux car est louée le lendemain.

Monsieur FRANCOIS

Il signale que les éboueurs se sont présentés dans les foyers pour proposer leur calendrier avec un papier signé de la mairie.

Madame JORON

- Elle signale que Mme Evelyne LAMORY n'a pas eu son colis.
- Elle suggère de mettre à l'honneur dans le journal d'information Messieurs OUTURQUIN et ROGER pour leur aide apportée à la résidence de personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

**Le secrétaire de séance,
Romain FRANÇOIS.**

**Le Maire,
Magali CONTANT.**

